

Commune de Mansle-les-Fontaines**Mairie déléguée de Mansle**

4 Place de l'Hôtel de Ville

BP 90033

Mansle

16230 MANSLE-LES-FONTAINES

CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE**ANNEE SCOLAIRE 2023/2024****FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE- NOVEMBRE 2023****PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 16 ET LE 20 OCTOBRE 2023 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai****SEULS LES REPAS RESERVÉS ET REGLÉS SERONT COMMANDÉS****Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE**

NOM - Prénom Elève :

Classe :

NOM - Prénom Parents :

Adresse :

Commune :

Téléphone : domicile :

portable :

travail :

Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT**MOIS DE : NOVEMBRE 2023**

- repas x 3,10 € =

€

semaine 44			
L	M	J	V
30	31	2	3
VA	CA	NC	ES

- repas x 3,50 € =

€

semaine 45			
L	M	J	V
6	7	9	10

semaine 46			
L	M	J	V
13	14	16	17

semaine 47			
L	M	J	V
20	21	23	24

semaine 48		
L	M	J
27	28	30

Nb de
repas
par mois

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont **signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2023/2024**- **Annulation du repas du lundi et mardi** : le vendredi avant 9h30- **Annulation du repas du jeudi et vendredi** : le mardi avant 9h30**Menus disponibles sur mansle.fr****RAPPEL TARIFS**

- 3,10 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,50 € : pour les résidents des autres communes

- 4,60 € : pour les repas occasionnels

A, le

La régie Cantine

A, le

Signature des Parents